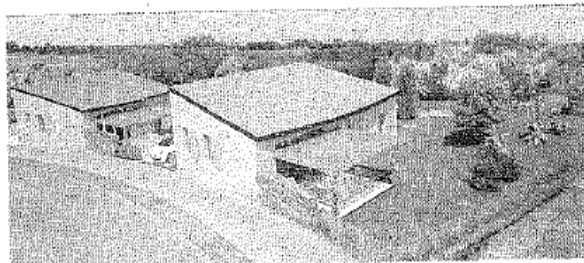


saint-benoît

Deux logements sociaux à énergie positive

Quoi de mieux qu'une salle des mariages pour évoquer une union ? Dominique Clément, maire de Saint-Benoît, et Henri Colin, président du bailleur social Habitat 86, y ont présenté mardi après-midi un projet unique dans la région-Poitou-Charentes : l'union entre le logement social et la performance énergétique. Dans le cadre du programme immobilier de la zone Vallée Mouton II, sur le site de la ZAC de la Gibauderie, les deux entités ont effet décidé la construction de deux logements sociaux à énergie positive (BE-Pos). « Cela correspond d'abord à la volonté de promouvoir la mixité de l'habitat, souligne Dominique Clément. Sur les 200 nouveaux logements, 30 % seront sociaux.



La construction de deux logements sociaux à énergie positive représente un cas unique dans la région.

Cela répond ensuite à l'objectif de concevoir un projet de grande qualité, soucieux de l'environnement. Il faut que les habitudes évoluent dans les styles de construction. Il y aura ainsi deux zones au sein de Vallée Mouton II : une zone d'habitat traditionnel et une zone d'habitat moderne où seront intégrés ces deux logements ». Ceux-ci, dont la livraison est

prévue pour le printemps 2013, et pour lesquels la mairie verse 40.000 euros, sont censés avoir le moins de besoins d'énergie possibles et en produire plus qu'ils n'en consomment. En plus des caractéristiques techniques particulières (chauffage solaire, toiture en acier inclinée au sud, volets battants bois, VMG double flux, etc.), les équipements qui

y demeureront seront tous classés « basse consommation ».

Coût plus élevé

Les locataires devront aussi adopter des comportements adéquats : limiter l'ouverture des fenêtres en hiver pour conserver l'étanchéité à l'air, privilégier les douches, etc. « Ces deux bâtiments ont un coût plus important que les logements traditionnels, précise Henri Colin. Mais la charge la plus importante pour les familles étant le chauffage, c'est à nous de leur proposer des logements aussi peu énergivores que possible. Alors que les logements mal isolés auront de plus en plus de mal à trouver un locataire, ceux-là vont s'arracher ! »

Corr. Anthony Bonnet

biard

Conseil municipal : l'intercommunalité au programme

Le conseil municipal s'est réuni lundi 4 juillet. Avant de se pencher sur les questions à l'ordre du jour, le maire Anthony Siraut a souhaité rendre hommage à Jean Boriaud, ancien maire de la commune, décédé le 2 juillet ainsi qu'à Jean-Marie Paratte, le maire de Buxerolles décédé en juin accidentellement : un moment de recueillement a été observé. La municipalité a ensuite étudié le projet de schéma présenté à la commission départementale de coopération intercommunale dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. Compte tenu des observations émises par Grand Poitiers à l'égard d'un projet jugé précipité, le conseil municipal a émis un avis défavorable. Et demande l'intégration d'éléments financiers et fiscaux inhérents à ce projet pour une évaluation des impacts pour l'agglomération et les éventuelles futures communes adhérentes. Il sollicite

La Nouvelle République
Mardi 12 juillet 2011

poitiers | agglomération

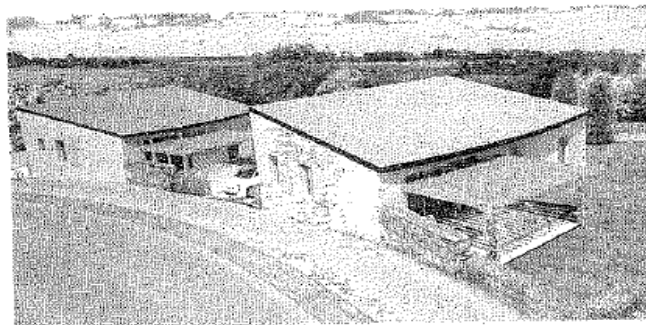
saint-benoît

Vallée Mouton : logements à énergie positive

Après la Vallée Mouton I réalisée sur la ZAC de la Gibauderie à partir de 2008, l'aménagement (et la commercialisation) de la 1re tranche Vallée Mouton II sera assuré par la SEP (Société d'Équipement du Poitou). Dans ce cadre, Habitat 86, premier bailleur social du Poitou-Charentes, va construire deux logements sociaux à énergie positive (Bepos).

Un projet novateur

« C'est une opération emblématique qui promeut la mixité de l'habitat », précise Dominique Clément. Une première en logements familiaux au niveau régional. Le projet est né de la volonté commune d'Habitat 86 et de la ville de Saint-Benoît de concevoir un projet qualitatif, soucieux du respect environnemental. La municipalité participera à hauteur de 40.000 €, une somme équivalente au



Le projet de la Vallée Mouton.

(Reproduction document SEP)

montant qu'elle doit verser en indemnité, depuis la loi SRU qui impose 20 % de logements sociaux.

Le choix définitif du projet par Habitat 86 (2 maisons de type 3 et type 4) fait suite à un concours national d'architecture où les performances techniques ont été prédominantes (isolation poussée, étanchéité

à l'air, VMG double flux pour un intérieur sain et confortable, utilisation d'un système de production d'énergie). Résultat : un rendement 30 % supérieur au label allemand « Passiv House » et des logements qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Cor. NR : Daniel Brun

en savoir plus

« Un bâtiment à énergie positive (Bepos), est un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. En France, le secteur d'activités du bâtiment consomme à lui seul plus de 40 % de l'énergie. »
« La très faible consommation énergétique du « Bepos » est rendue possible notamment par l'installation de systèmes de production d'énergie autonome (photovoltaïque, éolien, photo-thermique, etc.), par l'utilisation passive de l'énergie solaire et aussi par la mise en place d'équipements électroménagers très basse consommation (classe AAA+). »
« Répondant aux enjeux fixés par le Grenelle de l'Environnement, ce standard « Bepos » sera rendu obligatoire en France dans l'immobilier neuf dès l'année 2020. »